

Aide au tutorat

Les bénéficiaires:

- Les employeurs du secteur privé ou du secteur public relevant du droit privé qui souhaitent recruter un salarié handicapé, le maintenir dans son emploi ou améliorer le bénéfice de la formation suivie par un stagiaire reconnu travailleur handicapé.
- Les personnes bénéficiaires du statut de travailleur handicapé.

Le contenu de l'aide :

Dans la limite des crédits disponibles

1 - L'aide au tutorat est **mobilisable pour tous les contrats de travail** (CDI/CDD de droit commun, contrat en alternance, contrat de génération, emploi avenir, contrat de rééducation professionnelle en entreprise,) **en compensation ou non du handicap**, y compris dans le cadre du maintien dans l'emploi

2 - L'aide permet d'accompagner la personne handicapée dans le cadre de sa (re)prise de poste, afin de favoriser son **intégration professionnelle et la pérennisation de son embauche ou de son maintien dans l'emploi**

3 - Elle correspond au **financement de l'accompagnement** d'un **intervenant interne** à l'entreprise (collègue, responsable hiérarchique ou fonctionnel, en complément des cofinancements possibles (Opcas en particulier pour les situations d'accès à l'emploi))

4 - L'**aide** est versée à l'employeur et **applicables aux dossiers reçus à compter du 1^{er} juin 2013**

Le montant est plafonné à :

1 000 € soit **40 h maximum** d'intervention, au coût unitaire de 25 € pour **contrat inférieurs à 12 mois**
2 000 € soit **80 h maximum** d'intervention, au coût unitaire de 25 € pour **contrat de 12 mois et + et CDI**.

5 - (De plus le tuteur peut être formé à l'accompagnement des personnes handicapées, une **aide à la formation du tuteur** désigné pour accompagner la personne handicapée est versée à l'employeur, en complément des cofinancements possibles (Opcas en particulier, dans les situations d'accès à l'emploi). Montant plafonné à 1000 €. La formation du tuteur doit être réalisée par un organisme de formation.

La mise en œuvre de l'aide:

- Pour établir la demande vous pouvez être aidé par un **conseiller CAP EMPLOI** ou par le **service du SAMETH** puis envoyé à :
AGEFIPH 34 quai Magellan BP 23211 44032 NANTES

Bienvenue
dans le réseau entreprises visuel
de Cap emploi

